



PROMULGATION DES RÈGLEMENTS No 7201 ET 7401

Avis public est donné par le soussigné que :

Le règlement 7201 amendant le règlement de zonage numéro 7200, afin d'agrandir la zone M-02 à même la zone H-12 et de modifier certaines dispositions applicables aux zones M-02 et M-05.

- a été adopté par le conseil municipal le **11 juin 2018**.
- a reçu l'approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville, le **13 juin 2018**.

Le règlement 7401 amendant le règlement de construction numéro 7400, afin d'ajouter des dispositions relatives aux fondations.

- a été adopté par le conseil municipal le **14 mai 2018**.
- a reçu l'approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville, le **13 juin 2018**.

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier par intérim, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 15 juin 2018.

**Le directeur général adjoint, trésorier
et assistant-greffier par intérim,**

Francis Campeau



BOIS-DES-FILION

Certificat de publication de l'avis public

Je, Francis Campeau, directeur général adjoint, trésorier et assistant-greffier par intérim de la Ville de Bois-des-Filion, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les règlements numéro 7201 et 7401 à l'hôtel de ville, sis au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion en date du 15 juin 2018.

Tel que prévu au règlement 976 adopté le 11 décembre 2017 par le conseil municipal, je Francis Campeau, directeur général adjoint, trésorier et assistant-greffier par intérim de la Ville de Bois-des-Filion, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les règlements numéro 7201 et 7401 sur le site internet de la Municipalité le 15 juin 2018.

Signature

Date